



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

LGV

Question écrite n° 79216

## Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les vives inquiétudes des habitants de sa circonscription, dues à l'avis de la Cour des comptes, qui préconise de différer de deux ans la réalisation et la mise en service du barreau ferroviaire entre Creil et Roissy Charles de Gaulle. Suite aux recommandations de la commission Mobilité 21, fin juin 2013, le Gouvernement avait confirmé le caractère prioritaire de la liaison Roissy-Picardie au regard de ses enjeux d'attractivité économique et de desserte plus efficace et plus sûre des territoires. La mise en service de ce tronçon est essentielle pour le développement de la Picardie et les habitants, dont nombre de chômeurs, espèrent avoir ainsi un accès plus facile aux opportunités d'emplois. Cependant l'avis mitigé émis par la Cour des comptes sur ce projet ralentit le processus et l'enquête publique prévue en 2015 n'est pas encore lancée. Aussi il souhaite savoir si le Gouvernement a l'intention de favoriser, selon son engagement, la réalisation de cette liaison ferroviaire dans les délais prévus.

## Texte de la réponse

Le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie permettra de relier la Picardie au réseau des trains à grande vitesse et facilitera l'accès de ses habitants à la plate-forme aéroportuaire de Roissy. Il a fait l'objet d'études préliminaires dans le cadre du contrat de plan État-région 2000-2006, puis d'études d'approfondissement et d'avant-projet dans celui du contrat de projets État-région 2007-2013 des régions Picardie et Île-de-France. À la suite du débat public de 2010, une mission de présidence du comité de pilotage des études préalables à l'enquête d'utilité publique a été confiée, le 3 décembre 2010, à M. Benoît WEYMULLER, du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Préalablement à la procédure de déclaration d'utilité publique, une concertation inter-administrative a été lancée fin 2014. Dans ce cadre, la réponse de SNCF Mobilités du 26 novembre 2014 a soulevé des interrogations sur le scénario de dessertes évoqué jusqu'à présent, notamment s'agissant des conditions de la desserte d'Amiens par de nouveaux services TGV. Le secrétaire d'État aux transports a déjà confirmé son attachement au bon avancement de ce projet et le plein engagement du Gouvernement en faveur de sa réalisation. C'est la raison pour laquelle il a été demandé à la SNCF, en tant qu'établissement de tête du nouveau groupe public ferroviaire de confronter au plus vite les approches des différentes composantes du groupe, d'explicitier l'origine des écarts et de déterminer les points de convergence, ainsi que de mettre en évidence les conditions à réunir, notamment d'un point de vue économique, pour permettre des circulations de TGV compatibles avec la performance socio-économique de l'opération.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lucien Degauchy](#)

**Circonscription :** Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79216

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire** : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [5 mai 2015](#), page 3362

**Réponse publiée au JO le** : [9 juin 2015](#), page 4380